



Nations Unies
**Conseil économique
et social**

E/CN.17/2002/PC.2/6/Add.1

Distr. générale
10 décembre 2001

Français
Original: anglais

**Commission du développement durable constituée
en comité préparatoire du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Deuxième session préparatoire
28 janvier-8 février 2002**

**Dialogue multipartite organisé
dans le cadre de la deuxième session
de la Commission du développement durable
constituée en comité préparatoire du Sommet mondial
pour le développement durable**

Note du Secrétaire général

Additif

Document de concertation présenté par les femmes*

* Document établi par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, invitée par le secrétariat du Sommet à participer aux préparatifs du dialogue consacré aux femmes, en consultation avec les organisations féminines du monde entier aidées par l'Organisation. Les vues et opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies.

Nous, les femmes, constituons une part importante de la population active et subvenons aux besoins de la majorité des ménages et des collectivités. Nous sommes des consommatrices et des productrices, et prenons nombre de décisions à ce sujet. Partout dans le monde, les femmes sont les agents du changement. Des femmes de tous âges et de toutes origines contribuent à créer une société plus viable grâce à leur engagement, à leurs connaissances et à leurs compétences¹.

Introduction pour une nouvelle donne*

1/ Les femmes, qui composent la moitié de la population mondiale², contribuent de façon déterminante au développement durable. Assumant des responsabilités multiples à la maison, au travail et au sein de la communauté, elles possèdent un savoir unique en matière de durabilité et exercent une influence essentielle sur la vie de leur famille, de leur collectivité et de leur société. Toutefois, des inégalités persistantes entre les sexes continuent de priver les femmes d'un pouvoir de décision égal à celui des hommes, ce qui influe sur leur vie et sur leur milieu.

Le présent document évalue les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité entre les sexes et du développement durable depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro. Il examine également les priorités des femmes pour l'avenir, alors que les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, sont en cours. Il importe de noter que, bien qu'elles soient envisagées comme un grand groupe dans ce document, les femmes vivent dans des situations et des contextes très différents et que leur position varie selon la région, la classe et le statut social, l'âge, la caste et le degré d'instruction; cependant, dans toutes les sociétés, les femmes en tant que groupe sont désavantagées par rapport aux hommes.

2/ Le présent document évalue les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité entre les sexes et du développement durable depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 à Rio de Janeiro. Il examine également les priorités des femmes pour l'avenir, alors que les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, sont en cours. Il importe de noter que, bien qu'elles soient envisagées comme un grand groupe dans ce document, les femmes vivent dans des situations et des contextes très différents et que leur position varie selon la région, la classe et le statut social, l'âge, la caste et le degré d'instruction; cependant, dans toutes les sociétés, les femmes en tant que groupe sont désavantagées par rapport aux hommes.

I. La parité des sexes dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

3/ Dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³, il est dit explicitement que « les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable » (principe 20).

4/ L'aspect novateur de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ne tenait pas seulement à son ordre du jour principalement axé sur les questions d'environnement et de développement, mais aussi à la reconnaissance du rôle essentiel joué par la femme dans la gestion de l'environnement et le développement durable. Le succès de la Conférence a été en grande partie le fruit de la participation des femmes aux préparatifs. Dans le monde entier, elles ont organisé des tribunes nationales et régionales qui ont lancé une campagne visant à attirer l'attention sur les problèmes et les priorités des femmes et à encourager une approche différenciée dans le cadre de la Conférence.

5/ Préalablement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, deux grandes conférences rassemblant des organisations féminines s'étaient tenues à Miami en novembre 1991. Lors de l'« Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement – partenaires dans la vie », organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et WorldWIDE Network Inc., des études de cas sur les femmes et le développement avaient été présentées. Lors du Congrès mondial des femmes pour la santé de la planète, tenu par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement, plus de 1 500 femmes de 83 pays s'étaient rassemblées pour élaborer et adopter l'Agenda 21 pour les femmes, sorte de plan de travail pour la santé et la paix de la planète au XXI^e siècle. Fortes de cette réalisation, les femmes avaient obtenu que des chapitres sur l'égalité entre les sexes soient ajoutés aux documents officiels de la Conférence d'Action 21⁴ et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

6/ Dans le cadre des tables rondes quotidiennes du Forum des organisations non gouvernementales réuni à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, des ateliers et des réunions informelles ont été organisés par l'association féminine brésilienne REDEH (Réseau pour le développement humain), sous la tente réservée aux femmes (*Planeta Femea*). Ces initiatives conjointes ont abouti non seulement à la mise au point du principe 20 de la Déclaration de Rio mais également à la reconnaissance des femmes comme grand groupe dans Action 21. Le chapitre 24 intitulé « Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable », qui couvre 11 points différents, est axé sur les stratégies et la gestion. Il contient des recommandations particulières qui visent à renforcer le rôle des femmes dans le développement durable ainsi qu'à éliminer les obstacles qui s'opposent à leur participation, sur un pied d'égalité avec les hommes et en bénéficiant des mêmes avantages, au développement durable et à la vie publique, notamment à la prise de décisions. Dans Action 21, on trouve 145 autres références aux mesures qu'il serait nécessaire de prendre dans un souci d'équité entre les sexes.

7/ Les objectifs mis en avant par Action 21 en ce qui concerne le renforcement de la position des femmes et le progrès de l'égalité entre les sexes se rapportent aux neuf domaines suivants :

- Reconnaissance du rôle des femmes;
- Participation des femmes (et des groupes de femmes);
- Accès des femmes aux ressources et droit de regard sur celles-ci;
- Pauvreté, éducation et travail des femmes;
- Santé et sécurité des femmes;
- Organisation et contribution des femmes au développement durable;
- Droits des femmes;
- Information;
- Aspects institutionnels.

II. Quels progrès depuis Rio?

8/ Le présent chapitre évalue les progrès réalisés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement dans la mise en oeuvre des principes d'Action 21 axés sur la promotion de l'égalité entre les sexes. Il repose sur des éléments d'information fournis par diverses sources – groupes de femmes du monde entier, gouvernements et organismes des Nations Unies – étant donné qu'Action 21 ne prévoit aucune instance de surveillance.

9/ Depuis 1992, la question de l'égalité entre les sexes a été abordée de façon explicite lors de nombreuses grandes conférences des Nations Unies, notamment, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)⁵, le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995); la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, 1996), le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996), de même qu'à l'occasion de la série d'examen quinquennaux – vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », et vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation ».

10/ Parmi toutes ces conférences, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, occupe une place particulière. Le document final qui en est issu, le Programme d'action⁶, a consacré le passage d'une approche essentiellement axée sur les femmes à la prise en considération des relations entre les sexes. Six domaines nécessitant une action ont été identifiés : prise en compte des sexospécificités dans le cadre du développement durable; participation des femmes à la prise de décisions concernant le développement durable; renforcement des capacités des femmes; participation à la société civile; analyse par sexe et recherche; démarginalisation des femmes sur le plan économique. Les stratégies mises en relief concernaient la prise en compte des sexospécificités, la prise en compte de tous les stades de l'existence, les partenariats entre hommes et femmes, la prise en compte des droits de l'homme et une approche globale du développement⁷. L'évaluation ci-dessous suit les objectifs d'Action 21, tels qu'ils apparaissent dans l'introduction ci-dessus.

A. Reconnaissance du rôle des femmes

11/ Le domaine critique K du Programme d'action de Beijing intitulé « Les femmes et l'environnement » pose que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable » et que « les femmes ont un rôle fondamental à jouer dans l'adoption de modes de consommation, de production et de gestion des ressources naturelles durables et écologiquement rationnels » (par. 246).

12/ Étant donné qu'elles sont responsables au premier chef de la subsistance de leur famille, les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion de la diversité de l'écosystème. Dans de nombreuses régions du monde, elles produisent la majorité des denrées alimentaires. Pour l'Afrique seule, le pourcentage atteint 70 à 80 %. Les femmes représentent 51 % de la main-d'œuvre agricole dans le monde. Dans la plupart des sociétés d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, la tradition veut que les femmes aient la responsabilité des semences. Les femmes sont également responsables de la consommation des ménages. Ceci est non seulement avéré au quotidien, mais aussi pendant et après les catastrophes naturelles ainsi que dans le cas de dégradations graves de l'environnement (Division de la promotion de la femme, 2001). Toutefois, la contribution des femmes tant sur le plan du travail, des compétences et des connaissances que sur celui de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles – y compris les denrées alimentaires, l'eau et la production d'énergie – est souvent méconnue et sous-estimée.

13/ Le rôle joué par les femmes dans la consommation influe sensiblement sur le développement. Dans les choix qu'elles font en tant que consommatrices, les femmes ont tendance à envisager les conséquences à long terme, sociales et écologiques, bien que cela ne veuille pas nécessairement dire qu'elles font toujours des choix plus judicieux en termes de durabilité⁸. Si les entreprises et les agences de publicité ont clairement reconnu le rôle des femmes en tant que consommatrices, ce n'est pas encore le cas des institutions qui oeuvrent en faveur du développement durable.

14/ Depuis 1992, de nombreuses études ont permis d'analyser les différences qui existent entre les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Toutefois, très peu d'institutions gouvernementales ont pris en compte les préoccupations des femmes lors de l'élaboration de leurs politiques officielles en matière d'environnement et de développement durable. Lorsque des gouvernements se sont efforcés de le faire, leurs initiatives ont souvent tourné court; ils ont par exemple fait établir des études ainsi que des directives relatives au développement qui n'ont jamais été exploitées ou appliquées. La prise en compte des sexospécificités a plus de chance de se faire dans le cadre de programmes de portée réduite.

15/ Toutefois, il semble que les choses évoluent. Un certain nombre d'États ont adopté des mesures qui visent à prendre en compte les sexospécificités dans les activités et les plans nationaux relatifs à l'environnement. En Colombie, le Ministère de l'environnement appuie ce genre d'initiative dans la planification, la gestion et l'évaluation des projets concernant le système environnemental national. La Côte d'Ivoire a élaboré un programme d'action national pour l'environnement qui tient compte des problèmes des femmes, et le Canada a encouragé l'intégration des sexospécificités dans les textes des accords internationaux concernant le développement durable.

16/ Les organisations non gouvernementales qui oeuvrent en faveur de l'environnement et du développement durable tendent à prendre en compte à court terme la problématique hommes/femmes sans vraiment l'intégrer à l'ensemble de leurs travaux. Bien qu'aucune étude comparative ne soit disponible, les organisations féminines semblent en revanche avoir accordé beaucoup plus d'attention au développement durable ces 10 dernières années. Si l'intégration des questions relatives au développement durable dans les travaux des organisations féminines est souvent un succès, il est beaucoup plus difficile d'intégrer les questions relatives aux femmes dans les travaux des organisations qui oeuvrent en faveur du développement durable.

B. Participation des femmes

Aucun gouvernement ne peut se dire démocratique lorsque la moitié de la population est tenue à l'écart de la prise de décisions – Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York, octobre 2000.

17/ La promotion de l'exercice de responsabilités par les femmes, ainsi que le renforcement de leur participation à la prise de décisions, sont des stratégies essentielles pour le développement durable; en effet, qu'il s'agisse de la production ou de la reproduction, femmes et hommes doivent agir en partenariat. Bien qu'un certain nombre de pays fassent état de progrès à cet égard, l'absence de données ventilées par sexe à tous les niveaux – international, national et local – ne permet pas d'évaluer de façon satisfaisante le degré de participation des femmes au développement durable.

18/ Les réseaux féminins ont pris une part active au cycle de conférences et de sommets organisés par l'ONU tout au long des années 90. Elles ont notamment contribué au suivi de l'application des accords, même si, dans bien des cas, la participation des femmes ne constituait pas une priorité. On constate par exemple que, depuis 1998, les femmes ne sont pas considérées comme un groupe distinct dans le cadre des dialogues entre les parties intéressées organisés par la Commission du développement durable. (Il a fallu attendre les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable pour observer un changement à cet égard.) À l'échelon local, les femmes ne maîtrisent pas les structures de décision, entre autres dans les secteurs de l'eau, de l'agriculture et des forêts, et elles n'ont que rarement l'occasion de faire entendre leur voix.

19/ Si ce tableau d'ensemble est plutôt négatif, il arrive toutefois que les femmes participent à la prise de décisions relatives au développement durable. Ainsi, en 1997, elles représentaient 38 % du personnel des divers services de protection de l'environnement en Chine. En Tunisie, 36 % du personnel du Ministère de l'environnement et du développement régional est constitué de femmes, dont 19 % occupent des postes de responsabilité. Au Canada, les femmes autochtones ont participé activement aux efforts gouvernementaux visant à satisfaire aux engagements pris au titre de la Convention sur la diversité biologique⁹.

20/ À l'heure actuelle, on dénombre en moyenne 14 % de femmes dans les gouvernements. Un peu plus de 14 % des postes ministériels sont occupés par des femmes, mais elles ne sont que 9,4 % dans les secteurs juridiques et moins de 5 % dans les secteurs économique et politique ainsi qu'aux postes de responsabilité. Seuls 22 % des ministres de l'environnement sont des femmes. Ces dernières sont en outre notablement sous-représentées dans les organes de décision des sociétés privées ainsi que dans des instances telles que l'Organisation mondiale du commerce, qui ne comptait en 1999 que 12 femmes parmi ses 159 experts en politique commerciale. En novembre 2001, pour la première fois, deux femmes ont été élues membres de la Commission du droit international – créée voici 55 ans – par l'Assemblée générale des Nations Unies.

21/ La participation des femmes dans les secteurs des sciences naturelles et économiques demeure limitée. À titre d'exemple, dans les îles du Pacifique, aucune femme ne dirige de service météorologique, et la plupart des organismes gouvernementaux spécialisés dans les domaines connexes – eau, agriculture, pêcheries, gestion des catastrophes naturelles, planification et santé – sont dirigés par des hommes. Au Moyen-Orient, les femmes sont pratiquement absentes des organismes spécialisés dans la gestion des catastrophes naturelles, bien que le nombre de femmes ingénieurs, médecins, prestataires de services et responsables au sein de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales de la région soit en augmentation.

22/ Lorsque les femmes participent au même titre que les hommes à l'élaboration des politiques en matière de développement durable, les projets sont mieux planifiés et les femmes se sentent davantage parties prenantes. À l'échelle mondiale, 60 % des villes font participer officiellement la société civile aux phases préalables à la mise en oeuvre des principaux projets d'utilité publique. La prise en compte des spécificités de chaque sexe dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21 sur le plan local a permis d'obtenir des résultats satisfaisants dans nombre de municipalités. L'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales ont travaillé de concert pour tenter de comprendre les rôles spécifiques impartis aux femmes dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21 sur le plan local. La programmation des activités entreprises à ce titre à l'échelon municipal est l'occasion pour les femmes d'accroître leur contribution au développement durable. Cependant, bien que les enquêtes réalisées par l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales aient montré qu'il serait possible de développer cette contribution, rares sont les localités qui consentent les efforts nécessaires à cette fin. Il est toutefois ressorti de l'enquête réalisée en 1996 à propos de la mise en oeuvre d'Action 21 dans 2 500 municipalités que les femmes participaient à la prise de décisions dans 53 % d'entre elles.

23/ L'enquête en question a également permis d'établir que certaines villes accordaient une attention particulière à la prise en compte des préoccupations spécifiques à chaque sexe. Ainsi, le réseau d'organisations non gouvernementales de Trinité-et-Tobago avait conçu un projet intitulé « Prise en compte des spécificités de chaque sexe par les autorités locales », qui a formé plus de 300 femmes à la vie politique et des représentants et administrateurs des autorités locales à l'analyse et à la planification par sexe. Certaines des activités entreprises dans le cadre de ce projet étaient consacrées à la planification et aux préoccupations environnementales. Quant au United Nations Environment and Development – United Kingdom Committee (UNED-UK), il a conçu des outils très utiles pour promouvoir la participation des femmes au développement durable.

C. Femmes et ressources naturelles : accès et maîtrise

24/ L'accès des femmes aux ressources naturelles, ainsi que la possibilité pour elles de les maîtriser et d'en assurer la gestion, sont des aspects essentiels du développement durable. Lorsqu'elles ont accès aux terres et aux ressources, les femmes jouent un rôle important en matière de conservation. Une étude réalisée par l'Intermediate Technology Development Group a montré que les femmes vivant dans les *charlands* très fragiles du Bangladesh (parcelles de terres résultant de l'accumulation de dépôts vaseux dans le lit des cours d'eau) mettaient leur point d'honneur à préserver la végétation naturelle, qu'elles considéraient comme une ressource précieuse nécessaire à la stabilité des terres. Cependant, du fait que la pêche est considérée comme une occupation masculine ou réservée aux castes inférieures, elles ne disposent que d'un accès restreint aux ressources halieutiques abondantes dans les eaux libres, qui permettraient d'assurer la subsistance de nombreux riverains.

25/ Bien souvent, toutefois, les femmes ne sont pas autorisées à posséder des terres, et même dans les pays où elles jouissent de droits fonciers, d'énormes inégalités persistent. Plusieurs études de cas – mentionnées dans le document de travail intitulé « Ressources naturelles, terres et eau : les droits des femmes » du Ministère néerlandais des affaires étrangères (1997) – mettent en relief l'importance de ces droits, qui rendent plus aisé l'exercice d'autres droits par les femmes.

26/ L'ampleur actuelle de la dégradation des sols constitue une menace supplémentaire pour les moyens de subsistance et donc la survie de nombreuses familles. Des saisons sèches prolongées, aggravées par le changement climatique et l'abattage dû au développement de l'agriculture et des établissements urbains, entraînent une diminution très importante des zones boisées et de la couverture végétale naturelle dont dépendent les femmes et leurs familles. Les catastrophes naturelles à petite échelle d'origine humaine, de plus en plus fréquentes, ont une incidence considérable sur la vie de la population en général; mais surtout, elles alourdissent la charge de travail et les responsabilités des femmes. L'utilisation croissante de terres et d'autres ressources inadéquates ou de mauvaise qualité accélère la dégradation environnementale et entraîne une diminution des moyens de subsistance.

27/ Durant la dernière décennie, l'accès à l'eau et à des services d'assainissement adéquats n'a pas été proportionnel à la croissance de la population, même dans les zones urbaines où la faible pression d'eau est un phénomène régulier. L'impact de la raréfaction croissante de l'approvisionnement en eau douce contraint les femmes chargées du transport de l'eau à parcourir des distances plus longues – jusqu'à huit heures de trajet par jour – et à attendre interminablement avant de pouvoir remplir leurs seaux. Il est fréquent que les petites filles aident leur mère à s'acquitter de ces tâches et à mener à bien d'autres activités du même type – par exemple, l'application de mesures de protection de l'environnement afin de lutter contre la propagation des maladies véhiculées par l'eau.

28/ Le PNUE estime que 1,7 milliard d'individus n'ont pas accès à de l'eau salubre et prévoit que ce nombre atteindra 2,3 milliards d'ici à 2025 si les tendances actuelles se maintiennent¹⁰. Dans le monde entier, l'eau polluée est l'une des principales causes de maladies et de décès. Ce sont les femmes qui sont le plus touchées par la pénurie d'eau douce et la mauvaise qualité de l'eau en général. En Amérique latine, elles ont enlevé des fonctionnaires des services des eaux afin de contraindre les autorités à leur fournir une quantité d'eau suffisante pour répondre aux besoins de leurs familles.

29/ Certains phénomènes actuels, tels que la privatisation des terres et d'autres ressources, la pression démographique et l'abrogation du régime de la propriété foncière coutumière restreignent la capacité des femmes d'utiliser et de conserver des ressources foncières et en eau pourtant très insuffisantes. Des terres naguère encore consacrées à la production alimentaire sont désormais affectées à des monocultures industrielles à grande échelle aux mains de grandes entreprises privées, au tourisme et à l'élevage des crevettes. Tous ces phénomènes ne font qu'aggraver la marginalisation et la pauvreté des agriculteurs, ainsi que l'insécurité alimentaire.

30/ La transformation de l'agriculture dans le but de répondre aux besoins d'une économie de marché mondialisée contribue aussi à l'érosion progressive des ressources biologiques et des systèmes d'acquisition de connaissances des femmes. La libéralisation des échanges dans le secteur de l'agriculture et la privatisation des plans d'eau et des ressources forestières font que les petits agriculteurs résistent de plus en plus mal à la concurrence mondiale et éprouvent de plus en plus de difficultés à accéder à des ressources essentielles telles que l'eau, le combustible et le fourrage. En raison de la privatisation, la population doit désormais payer un prix élevé pour obtenir des ressources qui étaient auparavant gratuites et dont elle dépend pour sa survie. Du fait que des organismes vivants sont désormais brevetés et que les femmes ignorent tout de leurs droits en matière de propriété intellectuelle, l'accès de ces dernières aux semences et à d'autres ressources vivantes est menacé.

D. Pauvreté, éducation et travail des femmes

31/ L'élimination de la pauvreté est une question à la fois complexe et multidimensionnelle, mais elle est fondamentale pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes. On dénombre aujourd'hui 1,5 milliard d'individus vivant dans la pauvreté absolue, c'est-à-dire avec 1 dollar ou moins par jour, dont 70 % sont des femmes. De ce fait, ces dernières n'ont qu'un accès limité aux services publics et aux autres ressources publiques – sur lesquelles elles n'ont aucune emprise – et elles ne disposent parfois même pas d'un logement adéquat.

32/ En Afrique, 41 % de la population en moyenne vit dans la pauvreté, et cette proportion atteint 51 % dans les pays d'Afrique subsaharienne; entre 1987 et 1998, le nombre des pauvres a augmenté de 10 % en Asie du Sud¹¹. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, l'effondrement des économies socialistes a entraîné une montée en flèche de la pauvreté et creusé l'écart entre riches et pauvres. Pour sa part, la Chine a fait savoir que le nombre de pauvres dans le pays était tombé de 65 à 42 millions entre 1995 et 1998, cette diminution concernant des femmes dans 60 % des cas¹². À la tête des familles monoparentales, de même que parmi les individus en âge de prendre leur retraite, on dénombre beaucoup plus de femmes pauvres que d'hommes dans la même situation¹³. Au Canada, le taux de pauvreté des familles monoparentales dirigées par des femmes est passé de 57,2 à 61,4 % entre 1995 et 1998, ce qui s'explique principalement par la montée du chômage.

33/ Dans les pays en développement, ce sont plus d'un milliard de citoyens qui vivent dans des logements inadéquats, des taudis ou des habitats spontanés qui ne cessent de gagner du terrain. Dans les villes des pays développés, plus de 16 % des ménages vivent dans la pauvreté, cependant que dans les pays en développement, plus de 36 % des ménages et 41 % des familles monoparentales dirigées par des femmes disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté tel que défini localement. Dans les pays du Nord, l'écart se creuse entre riches et pauvres, ce qui reflète les disparités entre les sexes puisque 15,4 % des femmes vivent au-dessous du seuil de pauvreté aux États-Unis d'Amérique et 12,8 % en Italie (contre, respectivement, 12 % et 10,6 % d'hommes). Le degré élevé de pauvreté observé parmi les femmes, en dépit de leur contribution importante à l'économie, s'explique par le fait qu'elles sont considérées comme des travailleuses et des consommatrices marginales, plutôt que comme des productrices ou des gestionnaires.

34/ L'incidence sur les femmes de la mondialisation de l'économie varie selon les pays, en fonction de leur structure socioéconomique et de leur degré d'intégration à l'économie mondiale. Elle se traduit le plus souvent par une chute des taux de fécondité, l'amélioration du niveau d'instruction des femmes, une urbanisation croissante et une évolution des structures familiales. La privatisation, l'un des moteurs de la mondialisation, intensifie les inégalités fondées sur le sexe, la classe sociale et la race, dont les femmes pauvres sont les premières à souffrir. En outre, la mondialisation alourdit encore la charge de travail des femmes, que leurs activités soient rémunérées ou non. Les organisations intergouvernementales ne sont pas parvenues à concevoir des politiques commerciales ni à les évaluer selon des critères de sexe, ce qui ne fait qu'exacerber les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur économique.

35/ Au cours des deux dernières décennies, les femmes ont dans l'ensemble été de plus en plus nombreuses à accéder à l'emploi, et ce, dans le monde entier. Cependant, des différences sensibles persistent entre hommes et femmes en ce qui concerne la qualité des emplois offerts, les conditions de travail et le salaire. En règle générale, les gouvernements n'intègrent pas les travaux non rémunérés effectués par les femmes aux systèmes de comptabilité nationale.

36/ L'éducation est une stratégie importante pour éliminer la pauvreté. Les taux élevés d'analphabétisme observés parmi les femmes ont une incidence directe sur les possibilités qui s'offrent à elles d'exercer des activités rémunératrices ou de s'engager dans la vie civile. À l'échelle mondiale, 65 % des personnes dépourvues d'aptitudes de base à la lecture sont des femmes. On dénombre 900 millions d'analphabètes dans le monde et 130 millions d'enfants qui ne sont pas en mesure de suivre une scolarité primaire. Si l'analphabétisme est en déclin, les taux demeurent élevés en Afrique et, dans certaines régions du monde telles que l'Asie du Sud, il est fait état d'une augmentation de ces taux parmi les femmes. L'éducation exerce également une influence notable sur les tendances en matière de population : les femmes dont la scolarité a été inférieure à sept ans ont en moyenne 2,2 enfants de moins que celles qui n'ont jamais été à l'école. Dans certaines régions du monde, telles que le Moyen-Orient, les femmes participent à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation de différents projets éducatifs. Les connaissances qu'elles acquièrent de la sorte leur permettent d'avoir plus facilement accès à des moyens d'existence durables.

E. La santé et la sécurité des femmes

37/ Les femmes sont de plus en plus désireuses de prendre part au recensement, à l'analyse et au règlement des problèmes qui ont des répercussions sur leur vie. Cela étant, elles se maintiennent moins aisément que les hommes en bonne santé parce qu'elles accèdent moins facilement qu'eux aux services sanitaires de base, que leurs responsabilités familiales et sociales sont disproportionnées et qu'elles sont en proie à la discrimination et exposées à la violence et aux risques liés à des grossesses difficiles. Celles qui sont affaiblies par des problèmes de santé induits par leur environnement sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles sont enceintes et quand elles accouchent. Les femmes, en particulier celles qui dirigent des ménages, sont très vulnérables à la pollution de l'environnement et à la cherté de l'énergie, de la nourriture et de l'eau en raison de leurs fonctions reproductives et de leurs responsabilités familiales.

38/ On ne sait toujours pas très bien pourquoi les deux sexes ne réagissent pas de la même manière à certaines substances toxiques mais le fait est que ces substances fragilisent davantage la santé des femmes que celle des hommes. Ce constat vaut particulièrement dans les

zones urbaines et les zones défavorisées, où sont généralement concentrées les installations industrielles et agricoles polluantes. En ce qui concerne les produits chimiques agricoles, les agriculteurs ne sont que rarement bien informés des dangers qu'ils font courir à leur santé et de la manière de s'en servir.

39/ Un certain nombre de produits chimiques tendent à engendrer des cancers chez les femmes, à provoquer des fausses-couches et à ralentir le développement des enfants. Les cancers des organes de reproduction touchent un nombre croissant de femmes. La pauvreté et la malnutrition dont elle s'accompagne sont également à l'origine des troubles de la reproduction. Les effets, sur la reproduction et le développement, des polluants organiques persistants et des substances provoquant des dysfonctionnements endocriniens sont un autre grand sujet de préoccupation¹⁴.

40/ Au cours des 10 dernières années, un peu partout dans le monde, les femmes se sont organisées pour faire valoir leurs droits en matière de reproduction. Elles ont démontré que des soins prénatals et obstétricaux de qualité, des moyens de contraception sûrs et fiables, la prévention et le traitement du sida et certains autres aspects de la santé féminine devaient aller de pair avec des éléments aussi essentiels que des transports fiables, de bonnes conditions d'hygiène et l'accès à une eau potable. Il est désormais admis que ces conditions doivent être réunies pour que les femmes puissent jouir d'une bonne santé et exercer leurs droits, mais on considère, pour ce qui est de ralentir le rythme d'accroissement de la population, que la décision de procréer est assujettie à de nombreux autres facteurs.

41/ Parmi les initiatives que les femmes ont prises récemment pour tenter d'infléchir les politiques, on mentionnera les auditions publiques organisées par la Women's Environment and Development Organization dans le cadre d'une campagne de lutte contre le cancer, qui ont donné l'occasion à des femmes de faire état du caractère dangereux de leur environnement pour la santé et ont permis l'élaboration de propositions concrètes tendant à porter un coup d'arrêt à l'augmentation des taux de cancer. On mentionnera également le projet pilote d'économie régionale relatif à la conservation de la diversité biologique qui, en Argentine, a permis aux femmes locales de participer à la collecte de données sur l'utilisation de pesticides dans la culture du tabac et sur les malformations congénitales et cancers qui en découlent, ainsi que la compilation d'informations et de témoignages que le Réseau Asie et Pacifique de lutte contre les pesticides et le Réseau des agricultrices ont réalisée en Malaisie en 1998 afin de faire connaître les problèmes de santé auxquels sont confrontées les agricultrices qui utilisent des pesticides.

F. Organisation et démarginalisation des femmes aux fins d'un développement durable

42/ Dans le monde entier, les femmes se sont organisées et ont pris d'innombrables initiatives visant à favoriser un développement durable, dont quelques-unes seulement pourront être mentionnées dans la présente note. Dans le document intitulé « Women Transform the Mainstream »¹⁵, 18 monographies montrent comment les féministes interpellent les milieux industriels et font pression pour que les populations disposent d'eau potable et pour que les femmes participent au développement durable dans des conditions d'égalité. Il existe de nombreux autres exemples sur le rôle des femmes dans la conservation des forêts, l'aménagement des cours d'eau, la régénération des terres, la maîtrise des déchets, la sensibilisation et la planification au niveau local dans différents pays, de l'Ouganda à l'Ouzbékistan en passant par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

43/ Ces exemples montrent en outre qu'il faut non seulement que les femmes s'organisent mais aussi qu'elles aient les moyens de le faire. Ainsi, au Guatemala, les activités organisées dans le cadre d'un projet de protection des forêts de la Fondation pour l'écodéveloppement et la conservation¹⁶ ont été conçues de sorte que les femmes soient associées plus étroitement aux efforts de préservation. Les femmes ont été amenées, dans un premier temps, à établir des cartes des ressources de leurs communautés, puis, à mesure qu'elles se familiarisaient avec le processus, à se servir d'instruments à caractère plus formel tels que les fiches communautaires d'évaluation pour répertorier les problèmes environnementaux qui les préoccupaient le plus.

44/ Les gouvernements font état de toute une gamme d'activités organisées à l'intention des femmes, qui vont de la sensibilisation à la formation en passant par l'organisation de séminaires sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. De nombreux rapports montrent que la formation est le meilleur moyen de les associer plus étroitement à la réalisation d'un développement durable. Ainsi, la République islamique d'Iran a organisé des ateliers sur la protection de l'environnement à l'intention des Iraniennes afin qu'elles participent plus largement à la préservation des ressources naturelles. Le Gouvernement jamaïcain, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international, a lancé un projet intitulé « Des arbres pour demain » dans le cadre duquel des femmes ont bénéficié d'activités de vulgarisation en matière d'agroforesterie et l'Allemagne a lancé un projet intitulé « Les filles pour la défense d'une Europe écologique », qui encourage celles qui veulent devenir actives dans le domaine de l'écologie. De même, le Costa Rica a créé un village international pour l'environnement et la paix dans lequel des femmes et des jeunes sont formés aux problèmes relatifs à l'environnement et au développement durable, et le Congo, la Malaisie, le Mali et la République de Moldova ont commencé à sensibiliser systématiquement les femmes aux problèmes de l'environnement.

45/ Dans plusieurs régions sujettes à des conflits ou à des catastrophes naturelles, les femmes se sont mobilisées au sein d'équipes féminines de quartier qui leur ont permis de développer leurs capacités et se sont révélées un bon moyen de lutte contre la violence au foyer. Dans d'autres, elles ont participé activement à la consolidation de la paix dans le cadre d'associations telles que La voix des femmes pour la paix au Soudan, Pro-Femmes Twese Hamwe au Rwanda, le Comité des mères de soldats dans la Fédération de Russie, les Femmes du samedi d'Istanbul en Turquie, la Coalition des femmes d'Irlande du Nord et l'Union nationale des femmes au Guatemala.

G. Les droits des femmes

46/ Le principe de base des droits de l'homme consiste à affirmer la dignité de la personne. La défense de ces droits permet également aux populations de lutter contre la pauvreté et de promouvoir un développement durable. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la protection et la défense des droits fondamentaux des femmes et des filles non seulement permettent d'améliorer leur statut politique et social et leur santé mais aussi contribuent à accroître la qualité de vie des familles, des communautés et de la société dans son ensemble.

47/ Cela étant, l'inégalité des droits de propriété reste une des causes majeures de la féminisation de la pauvreté. Les femmes sont

propriétaires de moins de 1 % des biens fonciers du monde. Les titres de propriété foncière sont l'une des principales garanties permettant d'obtenir des prêts et du crédit. La sécurité d'occupation est l'un des droits les plus importants en matière de logement. La prise de conscience grandissante des rapports entre les droits de l'homme et le développement durable a permis de limiter le nombre des violations des droits dans ce domaine, telles que les expulsions de force massives. En 1996, le Gouvernement tunisien a soumis au Parlement des projets de loi visant à permettre aux femmes d'obtenir plus facilement un crédit au logement.

48/ Il n'en reste pas moins que les femmes ne peuvent exercer leur droit à la liberté, à la sécurité de la personne et au développement si elles ne peuvent accéder aisément à des services gynécologiques et de santé en matière de reproduction complets et d'un coût abordable et si elles ne sont pas libres de leurs décisions en matière de sexualité et de procréation. On s'accorde à reconnaître que les droits de l'homme et les besoins, aussi bien individuels que sociaux, en particulier ceux des femmes et des filles, doivent être au centre des politiques en matière de population et de développement. Conformément à l'approche axée sur les droits de l'homme qui a été adoptée à la Conférence internationale sur la population et le développement et réaffirmée depuis, la prise en considération de ces droits et besoins devrait conditionner la manière dont les politiques, services et programmes de santé en matière de reproduction sont élaborés et mis en oeuvre.

49/ Il est de plus en plus nécessaire de faire le point sur les divergences entre la Convention sur la diversité biologique et certains instruments de droit international en ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des femmes relatifs aux ressources génétiques et leur contrôle de ces ressources. L'intérêt manifesté récemment pour les connaissances des populations autochtones coïncide avec le développement des biotechnologies et s'accompagne de la volonté d'imposer rapidement les droits de propriété intellectuelle appelés à figurer dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce¹⁷ conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres instruments commerciaux internationaux. Ces instruments risquent de compromettre encore davantage l'autonomie des femmes en les empêchant d'accéder à des ressources vitales et de contrôler ces ressources. L'Accord susmentionné et les autres instruments relatifs aux droits de propriété intellectuelle n'offrent aucune garantie contre le pillage du matériel génétique dont les sociétés autochtones et traditionnelles sont détentrices.

50/ Les conséquences des conflits sur les communautés, l'environnement et la société dans son ensemble, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés, sont accablantes. Les victimes civiles, pour la plupart des femmes et des enfants, sont souvent plus nombreuses que les pertes enregistrées dans les rangs des combattants. Au cours du siècle dernier, les conflits armés ont imposé un tribut de plus en plus lourd aux populations civiles : pendant la Première Guerre mondiale, les civils ont représenté 5 % des victimes, contre 52 % lors de la Seconde Guerre mondiale et environ 90 % pendant les conflits qui se sont déroulés rien qu'en 1991. Les séquelles des guerres se font aussi lourdement sentir sur les communautés, comme en témoigne par exemple le fait que plus de 100 millions de mines terrestres antipersonnel sont posées dans 64 pays.

51/ La majorité des réfugiés et des personnes déplacées contre leur gré, dont le nombre va toujours croissant, sont des femmes, des adolescentes et des enfants. À la suite des conflits, les femmes sont souvent seules à s'occuper de leur ménage, de leurs enfants, des personnes âgées et des combattants blessés. Pendant les conflits, leur rôle dans la préservation de l'ordre social, souvent menacé d'effondrement, est crucial. En dépit de tout cela, dans les pays en proie à la violence armée, leurs principales préoccupations continuent d'être largement ignorées. De manière générale, la violence à leur égard sous toutes ses formes reste très répandue et n'est pas toujours signalée.

52/ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁸, qui est l'instrument international relatif à leurs droits fondamentaux le plus complet, fait obligation aux États parties de promouvoir les droits sociaux, économiques et politiques des femmes. Il y aurait donc lieu de la compléter pour en faire un instrument de défense de ces droits, y compris du droit de participer à égalité à la prise de décisions. Les mécanismes de suivi de la Convention et du Protocole facultatif s'y rapportant¹⁹, qui doivent être présentés régulièrement, ont un rôle important à jouer dans la promotion du droit des femmes à participer au développement durable.

H. Informations et connaissances

53/ Les femmes sont à la fois des productrices et des utilisatrices d'informations. Les connaissances et le savoir-faire traditionnels qu'elles ont acquis dans la gestion de l'environnement aident leurs communautés à mieux surmonter leurs difficultés dans les zones écologiquement fragiles et dangereuses et contribuent donc à leur survie. Les connaissances et techniques qu'elles appliquent dans leurs activités quotidiennes leur donnent des compétences techniques qui leur sont propres. Comme elles l'ont montré dans de nombreux domaines, elles ont des connaissances scientifiques et sont capables d'innover et de s'adapter. Certaines études de cas montrent qu'elles savent modifier rapidement leurs techniques, leurs modes d'organisation et de gestion et leur comportement pour réduire au maximum les risques inhérents à des situations dangereuses, et que souvent, leurs compétences techniques ou leurs connaissances ne se limitent pas à un seul domaine. Il est rare cependant que ces compétences et connaissances soient reconnues et qu'il en soit tenu compte.

54/ Les régions géographiques et les groupes sociaux n'ont pas les mêmes possibilités d'accès aux technologies, ce qui contribue à élargir le fossé entre les nantis et les démunis, et à renforcer la marginalisation dont souffrent ces derniers en matière de développement et de ressources techniques. Les femmes, en particulier celles des pays les moins avancés et des groupes sociaux marginalisés, n'ont encore généralement que très peu accès aux technologies. Ainsi, le taux mondial d'utilisation d'Internet est toujours de 63 % pour les hommes contre 37 % pour les femmes.

55/ Les données ventilées par sexe et les critères qui permettraient d'évaluer la situation des femmes aux niveaux local et mondial et de faire la lumière sur leurs problèmes continuent généralement de faire défaut. Les analyses par sexe font davantage que promouvoir la participation des femmes au développement durable; elles permettent de s'informer de la répartition des ressources entre les sexes, de mettre en évidence les contraintes qu'imposent les rôles sociaux stéréotypés des femmes et de proposer des politiques d'émancipation. Il y a lieu, à cet égard, de généraliser l'utilisation par les femmes d'instruments concernant l'environnement tels que les études d'impact sur l'environnement et les systèmes d'information géographique.

56/ L'ensemble des connaissances relatives aux sexes, à l'environnement et au développement durable continuent de se développer mais il est rare que certains facteurs fassent l'objet d'une analyse systématique. On manque en particulier de bonnes études concrètes sur les rôles joués par les deux sexes dans le développement durable, qu'illustrent cependant de nombreux exemples

intéressants, dont certains permettent de comprendre comment la démarginalisation des femmes progresse au moyen d'échanges d'informations tels que ceux que permettent les fiches signalétiques utilisées aux conférences des Nations Unies pour indiquer dans quelle mesure les gouvernements ont honoré leurs engagements. De même, d'importants efforts ont été faits pour permettre aux femmes de communiquer avec les responsables politiques par le truchement de la Commission du développement durable, notamment en organisant avec les représentants des gouvernements des séances de travail sur les problèmes de parité entre les sexes et en publiant des rapports par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales.

57/ Les associations de femmes produisent des informations en vue de contraindre les gouvernements à rendre des comptes et remettent en question le statu quo. Au Brésil, les ONG de femmes se servent de stations de radio pour diffuser des informations sur les relations entre les sexes et accroître la participation des femmes à la vie publique et, en Égypte, des femmes employées par des chaînes de télévision ont procédé à une analyse par sexe de la programmation. Les femmes des communautés locales diffusent des informations à grande échelle en se servant de fiches signalétiques analogues à celles mises au point par la Women's Environment and Development Organization.

58/ Pour élaborer des indicateurs du développement durable, il faudrait recourir à des processus participatifs dynamiques et interactifs auxquels les membres des communautés puissent pleinement participer. Certaines initiatives novatrices ont été prises dans ce domaine, telles que celle du Crossroads Resource Center, une organisation non gouvernementale des États-Unis qui fait appel à des non-spécialistes pour élaborer des indicateurs du développement durable et qui, à cette fin, a organisé des tables rondes publiques dont les participants ont été encouragés à aborder les problèmes dans une optique à long terme. Les indicateurs actuels de la Commission du développement durable ne comportent qu'un seul indicateur sexospécifique (le ratio salaire féminin/salaire masculin), alors que leur liste initiale contenait les indicateurs ventilés par sexe plus utiles mis au point, comme l'indicateur susmentionné, par d'autres organismes de développement, notamment ceux indiqués dans le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le rapport biennal du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) intitulé *Progress of the World's Women, 2000*, et dans un document de la Women's Environment and Development Organization intitulé *Women and Sustainable Development: A Local Agenda*.

I. Aspects institutionnels

59/ Dans le domaine du développement durable, l'importance accordée à l'adoption de stratégies tenant compte des sexospécificités s'est avérée limitée et les capacités institutionnelles et modalités nationales concernant les femmes ne sont guère suffisantes. Certaines organisations comme le Comité néerlandais pour l'UICN (Alliance mondiale pour la nature) forment toutefois désormais leur personnel aux sexospécificités. Pour les dialogues multipartites organisés dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable, bien que le secrétariat de la Commission du développement durable ait demandé que les délégations se composent d'autant de femmes que d'hommes, ces derniers ont été bien plus nombreux. Ces initiatives ont en effet trop souvent un caractère ponctuel et n'ont par conséquent que peu de chances de se traduire par une représentation équilibrée des sexes.

60/ Dans certains pays, en particulier au niveau local, de véritables efforts sont faits pour parvenir à un développement durable tenant compte de la notion d'équité entre les sexes. Aux Philippines, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles a, en 1989, adopté un plan pour le développement durable en même temps qu'il créait un comité de travail technique sur les femmes afin de prendre en compte les besoins de ces dernières. Il a ainsi été possible d'examiner et de modifier les lois sur l'environnement compte dûment tenu des spécificités propres à chaque sexe. En 1999, un cadre détaillé intégrant les sexospécificités dans une stratégie nationale de conservation a été établi pour la formation et le suivi du personnel essentiel, la mise au point de techniques d'évaluation rapide et l'élaboration de lignes directrices concernant la planification des programmes. La tenue de consultations régulières avec des groupes de femmes en a été un élément capital. Le Conseil national brésilien pour les droits de la femme a entamé des consultations nationales qui ont débouché sur l'établissement d'un plan national visant à faire adopter des politiques sexospécifiques à tous les échelons du Gouvernement.

61/ Bien qu'il ait été demandé dans Action 21 à tous les organismes des Nations Unies de promouvoir des programmes et politiques internationaux visant un développement durable tenant compte des sexospécificités, cela ne s'est pas avéré être une priorité pour la majorité d'entre eux.

J. Obstacles à franchir et défis à relever

62/ Les principaux obstacles à la mise en oeuvre du chapitre 24 d'Action 21 et autres engagements liés aux sexospécificités ont été :

- Le manque de considération pour le rôle que jouent les femmes dans le développement durable et la méconnaissance de l'intérêt qu'il y a à adopter des politiques de développement durable fondées sur l'égalité entre les sexes;
- La sous-représentation des femmes aux postes de décision et l'absence de stratégies visant à assurer la participation des femmes à la formulation, la planification, l'adoption et la mise en oeuvre de politiques de développement durable;
- Le fait que la plupart des organisations et institutions s'occupant d'environnement et de développement durable sont dirigées par des hommes;
- Le nombre insuffisant de femmes à des postes de responsabilité et la sous-représentation des femmes dans la recherche et l'enseignement;
- Le manque d'attention portée aux sexospécificités dans les politiques et programmes;
- La rareté des informations sur le développement durable relatives aux sexospécificités;
- Le manque d'instruction et de compétences administratives et techniques des femmes;
- Les difficultés d'accès des femmes aux ressources et l'insuffisance des ressources financières et humaines.

63/ Il importe :

- De faire en sorte que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes au processus de prise de décisions concernant le développement durable, et notamment, pour commencer, aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable;
- De concevoir et d'appuyer des programmes contribuant à renforcer les capacités aussi bien des hommes que des femmes afin de permettre aux femmes de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de développement durable;
- De tenir compte des sexospécificités dans l'ensemble des politiques et programmes ayant trait au développement durable et d'en confier la responsabilité aux décideurs;
- De produire et de diffuser des données et informations sexospécifiques;
- D'améliorer les conditions de vie des femmes pauvres.

III Perspectives d'avenir : les femmes définissent leurs priorités

64/ La présente section définit les priorités d'action en matière de développement durable. Ces priorités seront examinées en détail dans le document sur les femmes en tant que grand groupe qui sera soumis à la Commission constituée en comité préparatoire à sa quatrième session et dans le plan d'action des femmes pour une planète pacifique et salubre, 2002-2015, actuellement mis au point par un large éventail d'organisations et de réseaux de femmes et qui sera disponible à la fin du mois de mai 2002.

A. Mondialisation, gouvernance et développement durable

65/ Les principales causes de la lutte pour la domination et l'obtention de privilèges, le peu de cas fait des besoins d'autrui, le peu d'empressement face au changement et le manque de vision à long terme sont autant d'obstacles à la bonne gouvernance et au développement durable. Les structures de domination en place, qui si souvent constituent la face négative de la mondialisation, doivent être supprimées. La participation sur un pied d'égalité de tous les citoyens, groupes d'intérêts, parties prenantes, écoles, villes et nations, et la création de partenariats entre eux sont essentielles à une bonne gouvernance et à une justice indifférente aux sexospécificités.

66/ La mobilisation des femmes dans divers secteurs de représentation s'est accrue de manière notable avec le renforcement du mouvement mondial des femmes. Toutefois, la participation des femmes en tant que groupe distinct doit être assurée, l'objectif étant l'égalité de représentation, fondée sur une analyse critique des aspects sexospécifiques des questions abordées.

67/ Le processus de mondialisation a donné un nouveau souffle à la participation des femmes à l'économie de marché, tendance qui devrait être stimulée et amplifiée. Les femmes qui travaillent, qu'elles soient salariées ou indépendantes, doivent souvent accomplir une multitude de tâches, tant chez elles qu'à l'extérieur, auxquelles elles consacrent plus de 70 heures par semaine.

68/ Des politiques et règles de procédure visant à l'intégration des sexospécificités et des mesures susceptibles d'assurer l'équilibre entre les sexes doivent être adoptées par tous les organes gouvernementaux, institutions internationales, entreprises du secteur privé et ONG. Pour l'ensemble des politiques et plans adoptés, une bonne analyse des sexospécificités est un élément indispensable.

B. Assurer des moyens d'existence durables : sécurité écologique et humaine

69/ La sécurité humaine et la sécurité de la planète sont en jeu. Les événements du 11 septembre 2001 aux États-Unis démontrent à quel point le monde est interdépendant et illustrent la vulnérabilité de la société ainsi que le potentiel destructeur des technologies. Au niveau local, l'accès aux ressources et le contrôle de ces ressources sont une nécessité. La sécurité humaine doit être l'une des priorités du Sommet mondial pour le développement durable.

70/ La consolidation de la paix et l'éducation dans le domaine de la paix doivent être reconnues comme des éléments essentiels d'un développement durable. Les femmes veulent jouer le rôle qui leur revient dans les décisions qui les concernent et être représentées lorsque des décisions sont prises sur des sujets tels que le règlement des conflits, la consolidation de la paix et l'édification des nations.

71/ Les catastrophes naturelles comme les inondations, les glissements de terrain et les sécheresses, souvent imputables à l'homme, constituent encore une autre menace à la vie et aux moyens de subsistance des populations. Il convient d'accorder une attention beaucoup plus soutenue aux aspects sexospécifiques des catastrophes naturelles. Il serait bon à cet égard de créer un étroit partenariat entre la Commission du développement durable et la Commission de la condition de la femme.

72/ Gouvernements, organisations internationales et ONG n'accordent pas, dans leurs politiques, plans et programmes, l'attention nécessaire à l'accès à des ressources de bonne qualité et au contrôle de ces ressources et ne tiennent pas suffisamment compte des aspects liés aux sexospécificités en la matière. La pleine participation des femmes dans ces domaines aux niveaux communautaire et professionnel et sur le plan de la prise de décisions est essentielle à un développement durable. La Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies²⁰ lie l'égalité des sexes à l'élimination de la pauvreté. Les gouvernements s'y déclarent prêts à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue de « combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un

développement réellement durable » (voir par. 20 de la Déclaration du Millénaire).

C. Production et consommation durables

73/ Il est essentiel de répondre aux besoins de base de l'ensemble de la population mondiale si l'on veut parvenir à un développement durable. Il convient également, au plus vite et partout dans le monde, de rendre la production plus sûre, plus propre et plus efficace, et de faire en sorte que ceux qui en sont responsables rendent compte à la société.

74/ De manière générale, les consommateurs ne sont guère conscients de l'impact des modes de consommation et même lorsqu'ils le sont, ils estiment qu'il leur est difficile d'agir si les gouvernements n'ont pas mis en place de cadres facilitateurs et si les producteurs ne sont pas tenus responsables de leurs campagnes de publicité.

75/ Aucun nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce²¹ ne devrait commencer sans que l'on ait évalué l'impact des accords commerciaux existants sur les hommes et les femmes des pays en développement et sur l'environnement.

D. Santé humaine et développement durable

76/ En matière de santé, hommes et femmes ne sont pas logés à la même enseigne, notamment pour ce qui est de leur exposition et de leur susceptibilité aux maladies, de la manière dont ils sont traités et de l'issue de ces maladies. Or, les études sanitaires visant à dépister l'exposition à d'éventuels dangers tenant compte des sexospécificités font cruellement défaut. Il conviendrait notamment d'accorder une attention particulière aux conséquences sur la santé des femmes et des enfants des changements climatiques.

77/ Le VIH/sida a également des incidences préjudiciables sur le développement durable et la situation des femmes. Dans de nombreuses communautés, les capacités humaines de développement sont compromises, les enfants orphelins et les femmes obligées de subvenir à de multiples besoins.

78/ Le principe du choix délibéré et fait en toute connaissance de cause pour ce qui est de la fourniture de services d'hygiène sexuelle et de santé en matière de reproduction doit être reconnu comme un droit de l'homme fondamental. La Conférence internationale sur la population et le développement et la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence²² ont constitué des cadres importants en la matière et leur mise en oeuvre doit se poursuivre à l'avenir.

E. Diversité biologique et systèmes de connaissances

79/ Ce sont les écosystèmes de la planète et la diversité biologique qui déterminent la santé et la sécurité des populations et le développement durable. Il importe que les peuples du monde parviennent dans les meilleurs délais à un consensus sur les droits et responsabilités de toutes les nations et de leurs habitants quant à la sauvegarde des ressources biologiques de la planète. Il faut que le rôle joué par les femmes dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la connaissance qu'elles ont de ces ressources soient largement reconnus.

80/ L'appauvrissement de la diversité biologique et la pollution de l'environnement sont une préoccupation majeure pour de nombreuses femmes de par le monde. Les modifications génétiques d'espèces vivantes peuvent également représenter une menace pour la santé des espèces d'origine et des écosystèmes.

F. Éducation, information et communication

81/ L'éducation, tant institutionnelle que non institutionnelle, est essentielle à un développement durable. Même si le nombre d'élèves dans l'enseignement primaire et secondaire a augmenté presque partout dans le monde, dans certaines régions l'accès à l'enseignement de base a stagné, les gouvernements ayant réduit les dépenses consacrées aux services publics. Remédier au problème des disparités entre les sexes demeure une gageure.

82/ La réalisation de travaux de recherche analytique, notamment d'études de cas, devrait permettre de mieux cerner les liens qui existent entre les femmes et le développement durable. Il sera également nécessaire de disposer de données ventilées par sexe, tant qualitatives que quantitatives.

Notes

1 Déclaration faite par le Women's Caucus lors de la Réunion ministérielle régionale de la Commission économique pour l'Europe en vue du Sommet mondial pour le développement durable, Genève, 24 septembre 2001.

2 « Les femmes sont légèrement moins nombreuses que les hommes dans le monde – 99 femmes pour 100 hommes » (chap. 1). Les régions dans lesquelles les hommes sont plus nombreux que les femmes sont principalement situées en Asie et en Afrique du Nord. « Les 22 pays ou zones dans le monde où l'on compte 95 femmes, ou moins, pour 100 hommes sont tous situés en Asie et en Océanie, à une exception près. L'écart de population entre les femmes et les hommes en Asie du Sud-Est serait en partie le résultat de certaines formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. » Dans toutes les autres régions du monde, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Sur 1 milliard d'adultes dans le monde, deux tiers sont des femmes([*The World's Women, 2000: Trends and Statistics, Social Statistics and Indicators*, No 16 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.00.XVII.14)]).

- 3 *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), chap. I, résolution 1.
 - 4 Ibid., annexe II.
 - 5 Tout en reconnaissant l'impossibilité de parvenir au développement durable sans l'entière participation et la démarginalisation totale des femmes, la Conférence internationale sur la population et le développement a axé le débat consacré à la population non pas sur des préoccupations et des cibles démographiques, mais sur l'idée que le bien-être des femmes et des hommes est au centre du développement durable.
 - 6 *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
 - 7 Les obstacles à l'application du Programme d'action ont été recensés lors de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale comme suit : conflits et déplacements de population; changements économiques et instabilité; pratiques discriminatoires; attitudes, croyances et stéréotypes; absence de cibles, de données et de mécanismes de surveillance; pénuries de ressources.
 - 8 Voir les études auxquelles il est fait référence dans « Gender and sustainable consumption: bridging policy gaps in the context of chapter 4, Agenda 21 », rapport du United Nations Environment and Development – United Kingdom Committee (UNED-UK), soumis à la Commission du développement durable à sa septième session, en avril 1999.
 - 9 Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.
 - 10 « Journée mondiale de l'eau », communiqué de presse du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Université des Nations Unies, 22 mars 1999.
 - 11 Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 1999/2000 : Le développement au seuil du XXIe siècle* (New York, Oxford University Press, 2000).
 - 12 Contribution de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
- Dans toutes les régions du monde, le nombre de familles dirigées par une femme se situe entre 9 et 42 %; ce taux est, par exemple, de 42 % en Afrique du Sud, de 36 % dans les Caraïbes et d'environ 30 % dans les régions développées (Femmes dans le monde, 2000 : tendances et statistiques, chap.2).
- 14 Parmi les polluants organiques persistants, on mentionnera les phalates, les diphényles polychlorés, la dioxine et au moins 84 pesticides.
 - 15 Document de travail établi par la Women's Environment and Development Organization et présenté à la Commission du développement durable à sa sixième session, tenue à New York en avril 1998.
 - 16 Le projet a pour titre « Union pour une éducation non sexiste à la conservation de l'environnement dans la forêt tropicale humide ».
 - 17 Voir Instruments juridiques reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay faits à Marrakech le 15 avril 1994 (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).
 - 18 Voir l'annexe de la résolution 34/180 de l'Assemblée générale. Au 1er avril 2000, la Convention avait été ratifiée par 165 États parties; en avril 2000, 34 États avaient signé le Protocole facultatif s'y rapportant (Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU).
 - 19 Voir résolution 54/4 de l'Assemblée générale, annexe.
 - 20 Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.
 - 21 Dans les Caraïbes, la décision prise par l'Organisation mondiale du commerce à propos du différend concernant les bananes a touché les femmes, qui constituent 70 % de la main-d'oeuvre employée à la production de bananes, particulièrement durement. Les pays des Caraïbes avaient jusqu'alors bénéficié d'un accord spécifique avec l'Union européenne (l'accord sur le traitement préférentiel et différencié). Des parts de marché ont été perdues ainsi que des emplois et des revenus; les femmes ont vu disparaître leurs moyens de subsistance (communiqué de presse, KULU, Femmes et développement, Qatar, 13 novembre 2001).
 - 22 *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.